

### Motion

## sur les candidatures des MCF aux chaires de professeur junior du CNRS

La Section 41 demande avec insistance que les candidatures des MCF aux "chaires de professeur junior" soient considérées au même titre que les autres, ce qui n'est pas toujours le cas. Outre les questions d'égalité de traitement, elle rappelle la nécessité de disposer d'un vivier large pour assurer les meilleurs recrutements possibles dans un contexte où un grand nombre de MCF brillants ne parvient pas à passer PR, faute de postes.

Comme indiqué dans une motion précédente (du 8 juin 2022), la Section réclame que les moyens destinés à ce dispositif de chaires junior servent plutôt à créer des postes pérennes de chercheurs et chercheuses qui suivent les voies nationales de recrutement défendues par le CoNRS, offrant les garanties les plus sûres de qualité et d'équité.

**Motion adoptée le 17 janvier 2023**

**20 votants : 20 oui**

**Stéphane SABOURAU**  
Président de la Section 41

### Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Monsieur Christophe BESSE, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
- Monsieur Remi CARLES, président du Conseil scientifique de l'INSMI
- Monsieur Yaël GROSJEAN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)
- Monsieur Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- Madame Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS